

AVIS DE COURSE
Vo
Cotentin/Val-de-Saire
Cherbourg Plaisance

**Organisé par le Cercle Nautique
Cherbourgeois**

Du 29 avril au 1^{er} mai 2023

Compétition de grade 5c



1. Règles

L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile, ISAF 2021/2024*.

2. Instructions de course (IC)

Les IC seront disponibles une semaine avant la compétition.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale dans les locaux du CNC quai d'Artimon au port Chantereyne.

Les IC seront également disponibles en version électronique sur le site du CNC ou sur sa page Facebook

3. Admissibilité

Bateau

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie A, B ou C de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

Les bateaux doivent disposer d'un rating Osiris. Leur rating net ne doit pas être inférieur à 10.

Equipage

L'épreuve sera courue en **double ou en équipage**. Chaque membre devra disposer d'une licence club FFVoile.

4. Documents exigibles à l'inscription

Bateau

Le contrat de jauge Osiris valide.

Equipage

Pour chaque membre d'équipage :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou,
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

5. Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes à partir du vendredi 21 avril.

Le droit d'inscription est de 55€ pour les doubles et 80€ pour les équipages. Il comprend :

- la participation aux trois manches,
- les places de port pour les deux nuits à Saint-Vaast,
- pour les bateaux autres que ceux de Cherbourg, les places au port Chantereyne du 23 au 29 avril et du 1^{er} au 7 mai,
- un repas en commun le samedi soir.

6. Programme

Samedi 29 avril : régates Cherbourg – Saint-Vaast, mise à disposition sur la ligne à partir de 14h.

Dimanche 30 avril : participation à la régates du championnat du YCSV programmée ce jour. Pour cette régates, les concurrents devront se conformer aux IC émises par le YCSV.

Lundi 1^{er} mai : régates Saint-Vaast - Cherbourg

7. Parcours

Ils seront de type côtier.

Ils seront affichés dans les locaux du CNC ou du YCSV au plus tard 45 minutes avant la mise à disposition. Dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

La zone de course sera délimitée par la basse Bréfort à l'ouest, la latitude 49°46,40'N au nord, la longitude 0°43'W à l'est et la bouée CI (Carentan/Isigny) au sud.

8. Classement

Les bateaux seront répartis en deux classes :

- | | |
|---|-----------------|
| -Classe 1. Bateaux concourant en équipage | pavillon Orange |
| -Classe 2. Bateaux concourant en double | pavillon Bleu |

Le classement de chaque manche sera fait selon le système de calcul du temps compensé (application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable).

Le classement général sera fait selon le système de points à minima (annexe A4 des RCV)

Pour la manche du dimanche 30 avril, les bateaux seront classés dans la régates du YCSV ; une extraction sera ensuite faite pour les bateaux participant à la Cotentin/Val-de-Saire et intégrée au classement général.

9. Etablissement des risques

Il est rappelé que la RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité »

10. Prix

Ils seront remis aux premiers de chaque classe par notre partenaire Cherbourg Plaisance, lors d'une cérémonie qui sera programmée à l'issue de la troisième manche.